



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 05 juin 2025**

**Le cinq juin deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.
Date de convocation du conseil municipal : 27 mai 2025**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 10

Procurations : 0

Convocation

27 mai 2025

Délibération Numéro

2025.05.06.14

Objet :

**TARIFS CANTINE
ET GARDERIE PERISCOLAIRE
ANNEE SCOLAIRE 2025/2026**

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme RACINE Claire, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés :

Mme GEHAN Danielle, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène, Mme PIERRE Angélique

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose de revoir la tarification de la cantine et de la garderie périscolaire.

Une augmentation de 10 centimes est proposée pour la tarification de la cantine et maintien des tarifs 2024/2025 pour la garderie :

1. Restaurant scolaire : proposition des tarifs cantine 2025/2026

- 4.50€ le repas Beuzevillais et Mirvillais
- 5.00€ le repas hors commune
- 5.30€ le repas pour les adultes
- 6.80€ le repas enfants non-inscrits (exceptionnels)
- 2.10€ le panier repas (uniquement dans le cadre d'un PAI)

Le règlement intérieur est rectifié (joint à la présente délibération).

2. Garderie Périscolaire : proposition des tarifs garderie 2025/2026
(maintien des tarifs 2024/2025)

- Quotient familial < 900€ => 1.20€ par demi-heure
- Quotient familial entre 900€ et 1 500€ => 1.80€ par demi-heure
- Quotient familial > 1 500.00€ => 1.90€ par demi-heure
- Adhésion de 15.00€ par année et par enfant
- Goûter = 0.70€

Le règlement intérieur reste inchangé (joint à la présente délibération)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (10 voix pour - 0 voix contre - 0 abstention).

→ **Approuve** les tarifs de la cantine et la garderie périscolaire pour l'année 2025-2026 ci-dessus énumérés.

→ **Approuve** les règlements intérieurs

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire
Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance
Martine MAILLARD



M. Maillard

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250605-2025050614-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/06/2025

Publication : 12/06/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

